

BARÈME DES HONORAIRES DE VENTES IMMOBILIÈRES

Nos honoraires s'entendent Toutes Taxes Comprise (taux actuel de la TVA : 20,00 %). Aucune somme ne sera due avant la conclusion définitive de la transaction.

Tous nos honoraires s'appliquent sur le prix de vente. Le pourcentage des honoraires affiché ne sera pas impacté par une quelconque réduction lors de la négociation, sauf cas exceptionnel.

Honoraires à la charge vendeur ou acquéreur

NATURE DU BIEN	PRIX DE VENTE	HONORAIRES T.T.C (en % du prix de vente ou montant forfaitaire)
Villas Appartements Murs Commerciaux	De 0€ à 200.000€	7 %
	De 201.000€ à 500.000€	6 %
	De 501.000€ à 1.200.000€	5 %
	Plus de 1.201.000€	4 %
Annexes : Parkings Garages Box Caves	De 0€ à 25.000€	2.500€ forfaitaire
	Plus de 25.001€	12 %
Terrains		10 %
Fonds de commerces Cession de droit au bail		12 %

Conformément aux dispositions introduites par la loi n°2014-366 du 24 Mars 2014 dite "Loi Alur", les mentions légales ainsi que les honoraires TTC doivent être aisément accessibles sur les supports dématérialisés.

Si intervention d'une autre agence : il n'y aura pas de frais supplémentaires autres que la commission d'agence qui sera partagée entre les 2 mandataires.